

*Proposition de*

# **rente**

*agrée au titre de RER  
ou de rente non agréée*



## Comment remplir la proposition\*

On peut obtenir des soumissions de rentes au moyen du système d'exposés AccumulAction. Une soumission produite par le logiciel AccumulAction doit être soumise avec la présente proposition en vue de l'établissement d'une police de rente.

Le présent formulaire peut servir à soumettre une proposition de rente par l'intermédiaire de :

- >> la Compagnie d'assurance Standard Life du Canada – rente agréée au titre de RER
- >> la Compagnie d'assurance Standard Life du Canada – rente non agréée
- >> Assurance Standard Life limitée – rente agréée au titre de RER
- >> Assurance Standard Life limitée – rente non agréée

**ATTESTATION D'ÂGE** – Joindre une copie d'un document approprié pour chaque rentier (acte de naissance, extrait de baptême, etc.).

### Partie supérieure du formulaire

- Indiquer si la police de rente doit être établie par la Compagnie d'assurance Standard Life du Canada ou par Assurance Standard Life limitée.  
La Compagnie d'assurance Standard Life du Canada et Assurance Standard Life limitée sont toutes deux membres d'Assuris. Pour de plus amples renseignements sur la protection offerte par Assuris, nous vous invitons à visiter son site Web, à [www.assuris.ca](http://www.assuris.ca).
- Indiquer si la police de rente doit être établie au titre de rente agréée ou de rente non agréée.  
Il faut remplir des formulaires distincts pour des capitaux agréés et des capitaux non agréés, et pour des capitaux immobilisés régis par la législation sur les régimes de retraite de compétences différentes. Il est permis de combiner des capitaux immobilisés et des capitaux non immobilisés en vertu d'une même police de rente; cependant, tous les capitaux deviennent alors immobilisés.
- Inscrire le nom et le code (de 5 lettres) du bureau de vente.

**1 Renseignements sur vous-même (titulaire de la police)** Cette section sert à consigner les renseignements au sujet du titulaire de la police. À la section *Nature de la principale entreprise ou profession*, inscrire la nature de l'entreprise ou la profession du titulaire de la police. Par exemple, *société de relations publiques, avocat*, etc. Si le titulaire de la police est retraité, indiquer son ancienne profession, par exemple, *enseignant à la retraite, retraité de la société XYZ*, etc.

Le titulaire de la police doit être le rentier en vertu d'une police de rente agréée ou d'une rente prescrite non agréée. Il n'est pas nécessaire que le titulaire de la police soit le rentier dans le cas d'une police de rente non prescrite, non agréée.

En ce qui touche le transfert de capitaux agréés au Canada, le titulaire de la police peut être un non-résident. Le cas échéant, remplir le formulaire *NRTA1- Autorisation d'exonération d'impôt de non-résidents*, de l'Agence du revenu du Canada (ARC), et le soumettre avec la proposition.

**2 Cotitulaire de police** Remplir cette section afin de désigner un cotitulaire en vertu d'une police de rente non agréée.

**3 Rentier** Remplir cette section afin de désigner un rentier autre que le titulaire de la police en vertu d'une police de rente non agréée.

**4 Corentier ou conjoint/conjoint de fait** Cette section sert à désigner un corentier en vertu d'une police de rente non agréée. Dans le cas d'une police de rente agréée, elle sert à désigner le conjoint du rentier comme corentier, à indiquer que les capitaux proviennent de cotisations de conjoint constituées de revenu gagné, et (ou) à demander que la durée certaine soit fondée sur l'âge du conjoint – les trois options peuvent être retenues.

**5 Bénéficiaire ou titulaire de police subrogé** Remplir cette section afin de désigner un bénéficiaire ou un titulaire subrogé. Si cette section n'est pas remplie, le bénéficiaire sera implicitement la succession du titulaire de la police. **Au Québec seulement** – Pour désigner son conjoint à titre de bénéficiaire révocable, le titulaire de la police doit apposer ses initiales dans l'espace prévu à cette fin.

**6 Polices de rente agréées seulement** Indiquer la provenance des capitaux. Joindre le formulaire de transfert exigé par l'Agence du revenu du Canada (ARC). (Aucun formulaire n'est exigé dans le cas des transferts internes – sauf ceux qui doivent être effectués au moyen du formulaire T2220.)

Provenance des capitaux	Formulaire de l'ARC
Revenu gagné (capitaux qui n'ont jamais été agréés)	S.O.
Capitaux transférés d'un REER existant	T2033 ou l'équivalent
Capitaux transférés d'un REER ou d'un FERR existant en raison d'une dissolution de mariage	T2220
Versements de rente escomptés en vertu d'un REER ou versements excédentaires en vertu d'un FERR	T2030
Capitaux transférés d'un RPDB ou d'un RRA (y compris en raison d'une dissolution de mariage)	T2151

**7 Polices de rente non agréées seulement** Cette section sert à demander que la police de rente traditionnelle non agréée à établir soit traitée comme une police de rente non prescrite. Le titulaire de la police et le rentier ne sont pas tenus d'être la même personne si la police de rente établie est une police de rente non prescrite.

**8 Rente Performance** Remplir cette section afin de souscrire une Rente Performance. Choisissez l'un des quatre profils prédéterminés ou l'option du profil personnalisé. Profil personnalisé – entrer le montant de la prime à affecter à la tranche fixe (doit représenter moins de 100 % de la prime totale) ainsi que le montant de la prime à affecter à la tranche variable (peut représenter 100 % de la prime totale). Le total des montants entrés doit être égal à la prime totale. Tranche variable – indiquer le montant de la tranche variable qui doit être affecté à chaque option de placements (en dollars ou en pourcentage). Il faut choisir au moins une option de placements. Le total des primes doit être égal à la prime variable totale.

**9 Confirmation** Le titulaire de la police doit signer cette section afin de constituer une Rente Performance.

**11 Désirez-vous obtenir une garantie de base de taux?** Remplir cette section pour demander une garantie de base de taux de 45 jours ou pour indiquer que la date du dépôt décidera du tableau de rente. Un dépôt de sécurité est exigé si l'on désire obtenir une garantie de base de taux de 45 jours pour une rente non agréée.

**12 Service de dépôt direct** Fournir tous les renseignements bancaires afin d'autoriser la Standard Life à déposer les versements de rente directement au compte bancaire du créancier. Pour toute police prévoyant une Rente Performance et une rente traditionnelle, un versement de rente combiné sera effectué. Le créancier doit indiquer la date et apposer sa signature à cette section.

**16 Déclaration** Le titulaire de la police, le cotitulaire (le cas échéant) et le rentier (s'il ne s'agit pas du titulaire de la police) doivent inscrire la date et apposer leur signature à cette section du formulaire de proposition. Dans les cas où le titulaire de la police est une société, un signataire autorisé doit apposer sa signature même si cette personne a déjà signé à titre de rentier. Voir les exigences additionnelles indiquées à la section 18 dans le cas d'une société.

**17 Reconnaissance des dispositions contractuelles** Cette section doit être datée et signée dans le cas des rentes traditionnelles ne comportant pas de période garantie. Ne pas remplir cette section dans le cas d'une rente certaine ou d'une rente offrant une garantie Remboursement capital-vie.

**18 Attestation du représentant en assurance** Le représentant en assurance doit remplir le formulaire PC F6330, *Renseignements additionnels pour l'identification du client*, et le soumettre avec la proposition dans les cas suivants : le titulaire de police ou le cotitulaire est une personne morale, une entité, un organisme de charité ou une prime de 100 000 \$ ou plus est versée à une police non agréée.

Si le titulaire de la police ou le cotitulaire est une personne morale ou une société de capitaux, soumettre un certificat de résolution (extrait certifié conforme) ou une copie certifiée des règlements administratifs de la société et une copie de l'un des documents suivants : certificat de personnalité juridique, statuts constitutifs, contrat de société, acte d'association, déclaration de TPS, registres établis annuellement conformément à la législation provinciale régissant la vente de valeurs mobilières ou tout autre document semblable qui confirme l'existence de l'entreprise.

Si le représentant en assurance détermine ou soupçonne que le client agit pour le compte d'un tiers, ou si le payeur de la prime n'est pas le titulaire de la police ou le cotitulaire, le représentant en assurance doit remplir le formulaire PC F5097, *Détermination de l'existence d'un tiers*, et le soumettre avec la proposition.

Les preuves valides de l'identité du titulaire, du titulaire additionnel ou du signataire autorisé d'une personne morale ou d'une société de capitaux comprennent les documents suivants : acte de naissance, permis de conduire, \*carte d'assurance-maladie provinciale, passeport, fiche d'établissement ou carte de résident permanent. Le document utilisé pour vérifier l'identité de la personne doit être un original non expiré.

\* **Ontario, Manitoba et Île-du-Prince-Édouard** – dans ces provinces, il est interdit de demander au client de présenter sa carte d'assurance maladie aux fins de vérification de son identité. **Québec** – on ne peut demander au client de présenter sa carte d'assurance maladie, mais on peut l'accepter comme preuve d'identité si le client la présente de sa propre initiative.

Le nom et le code de 6 chiffres (émis par la Standard Life) du représentant en assurance doivent être entrés dans cette section. Le représentant en assurance doit signer et dater le formulaire de proposition.

\* Les présentes directives sont valables en date d'impression; elles peuvent toutefois faire l'objet de modifications par la suite.



## 7 Polices de rente non agréées seulement

### Traitement fiscal (ne remplir que si le titulaire de police est un particulier.)

Tranche imposable – Dans le cas d'une police de rente, l'imposition s'applique aux intérêts courus. Certaines polices, appelées rentes prescrites, prévoient l'étalement des intérêts sur toute la durée de la rente pour assurer l'uniformité de la tranche imposable. S'il s'agit d'une Rente Performance, elle n'est pas admissible comme rente prescrite et elle sera traitée automatiquement comme une rente non prescrite par la Standard Life. S'il s'agit d'une rente traditionnelle qui est admissible comme rente prescrite à la date d'entrée en jouissance de la rente, elle sera traitée automatiquement comme une rente prescrite par la Standard Life, à moins que vous ne demandiez ci-après qu'elle soit traitée comme une rente non prescrite.

Je demande que la présente rente traditionnelle soit traitée comme une rente non prescrite. Je reconnais que ce choix est révocable.

(L'intérêt couru est imposable annuellement.)

## 8 Rente Performance

La prime minimale requise pour la souscription d'une Rente Performance est de 25 000 \$. La tranche variable de chaque versement de Rente Performance sera fondée sur le rendement des divers indices qui constituent la tranche variable de la rente. Les quatre profils ci-dessous proposent des portions fixes et variables prédéterminées. Dans le cas d'une Rente Performance personnalisée, affectez la prime en conséquence dans la section "Profil personnalisé".

Profil conservateur

Profil modéré

Profil de croissance

Profil audacieux

Répartition de la prime pour la tranche variable selon chacun des quatre profils ci-dessus : 50 % à l'indice d'actions canadiennes; 50 % à l'indice d'actions mondiales

OU

Profil personnalisé

### Affectation de la prime

Tranche fixe \_\_\_\_\_ \$      Tranche variable \_\_\_\_\_ \$

Répartition de la prime pour la tranche variable  
(minimum de 5 000 \$ par option de placement)

Fonds indicial du marché monétaire \_\_\_\_\_ \$ ou \_\_\_\_\_ %

Fonds indicial d'obligations canadiennes \_\_\_\_\_ \$ ou \_\_\_\_\_ %

Fonds indicial d'actions canadiennes \_\_\_\_\_ \$ ou \_\_\_\_\_ %

Fonds indicial d'actions US \_\_\_\_\_ \$ ou \_\_\_\_\_ %

Fonds indicial d'actions internationales \_\_\_\_\_ \$ ou \_\_\_\_\_ %

## 9 Confirmation (Rente Performance seulement)

Le revenu versé au titre de la Rente Performance N'EST PAS GARANTI. Il peut augmenter ou diminuer en fonction du rendement des options de placements choisies. Aux fins de la souscription d'une Rente Performance, vous devez confirmer, en apposant votre signature ci-après, que vous avez pris connaissance de l'énoncé ci-dessus.

X

Titulaire de la police

## 10 Rente

Établir les chèques à l'ordre de la **Standard Life**. Le montant et la date de règlement de la prime unique, la date d'entrée en jouissance de la rente, la base de taux de même que la nature, la portion variable de la Rente Performance, le RPA (rendement de placement anticipé) et le montant de la rente, figureront dans les Conditions particulières préparées par la Standard Life.

## 11 Désirez-vous obtenir une garantie de base de taux ?

Non ; prière d'appliquer la base de taux qui sera en vigueur lorsque les capitaux parviendront à la Standard Life.

Oui ; prière de garantir la base de taux en vigueur aujourd'hui pour une période de 45 jours.

Montant estimatif du dépôt : \_\_\_\_\_ \$

Cautions : \_\_\_\_\_ \$

(3 % du dépôt estimatif dans le cas des polices de rente non agréées seulement)

**Transferts internes de la Standard Life uniquement** – Au lieu du dépôt au comptant, j'autorise la Standard Life à prélever le montant de la caution sur les sommes assurées en vertu de mes polices si je manque aux engagements dont il est fait état aux présentes.

### Conditions relatives à la garantie de base de taux

Relativement à une rente pour laquelle vous demandez une garantie de base de taux (GBT), il est entendu que vous convenez de ce qui suit :

1. votre demande est irrévocable, et vos directives quant au transfert ne feront l'objet d'aucune modification.
2. la Standard Life donnera suite à toute demande qui lui parvient le jour ouvrable suivant la date de ladite demande. Si la demande n'est pas reçue à l'intérieur de ce délai, le taux applicable sera celui qui sera en vigueur à la date à laquelle la demande parviendra à la Standard Life.

3. advenant que le dépôt excède le montant estimatif indiqué, la GBT se limitera au montant estimatif, plus le moindre de 10 % dudit montant et de 10 000 \$. Par ailleurs, toute tranche dudit dépôt excédant le plafond sera assujettie au taux en vigueur à la date de réception du dépôt.
4. une caution non remboursable est exigée à titre d'engagement et elle fera partie intégrante du capital total auquel la GBT s'applique. Si les capitaux ne sont pas transférés à la Standard Life, celle-ci retiendra la caution.
5. si le dépôt est inférieur à 90 % du montant estimatif, des frais seront prélevés sur la caution. Les frais imputés égaleront le pourcentage du dépôt correspondant à l'écart entre le montant effectivement reçu et le montant estimatif du transfert.
6. la Standard Life renoncera aux points 4 et 5 précédemment dans le cas des transferts de capitaux agréés.
7. advenant que les capitaux soient reçus dans les 45 jours suivant la date de la demande, la base de taux en vigueur à la date de la demande s'appliquera, quelque changement qu'ait subi la base de taux dans l'intervalle.
8. advenant que les capitaux soient reçus plus de 45 jours après la date de la demande, vous vous verrez offrir le taux tiré de la moins avantageuse des bases suivantes, à savoir la base de taux en vigueur à la date de la demande et la base de taux en vigueur à la date de réception des capitaux.

## 12 Service de dépôt direct

Je demande à la Standard Life de déposer les versements de rente directement au compte bancaire indiqué ci-après (joindre un spécimen de chèque personnalisé portant la mention «Nul»).

nom du créancier (pour les polices de rente agréées, le créancier est également le titulaire de la police)

nom de l'institution financière

adresse de l'institution financière

ville \_\_\_\_\_ province \_\_\_\_\_ code postal \_\_\_\_\_

numéro de téléphone de l'institution financière

Compte

numéro de domiciliation

numéro de l'institution

numéro de compte

X

créancier

date

## 13 Remplacement de police

La présente proposition a-t-elle pour objet le remplacement de toute police de rente ou d'assurance vie établie par la Standard Life ou toute autre compagnie d'assurance?

- oui (si oui, des formulaires de préavis de remplacement doivent être soumis en même temps que la présente proposition dans le cas du Manitoba, dans les 5 jours ouvrables pour le Québec ou dans les 3 jours ouvrables pour les autres provinces.)
- non

## 14 Dispositions spéciales

## 15 Ajouts et modifications (réservé à la Standard Life)

X

(signature autorisée)

## 16 Déclaration

Je déclare que les renseignements contenus dans la présente proposition sont exacts et je conviens que la présente proposition et la déclaration constitueront la base de la police de rente conclue entre la Standard Life et moi-même. De plus, je conviens que mon acceptation de la police de rente établie conformément à la présente proposition confirmera tous ajouts et modifications effectués par la Standard Life et énoncés à la Section 15. En faisant la présente déclaration, je conviens que la Standard Life s'engage :

Le présent consentement est valide aux fins de la présente police de rente, de sa modification ou prolongation. Une photocopie de la présente autorisation est aussi valide que l'originale.

- à respecter les dispositions de la Demande de garantie de base de taux, le cas échéant, dans la mesure où elle s'applique, ou
- si aucune Demande de garantie de base de taux n'a été soumise, à réviser la base de taux utilisée dans la soumission de rente mentionnée à la Section 10 précédemment uniquement pour la fraction de la prime non reçue et déposée avant la fermeture des banques le jour ouvrable où la Standard Life révisé la base de taux pour les nouvelles soumissions.

J'autorise (Nous autorisons) la Compagnie d'assurance Standard Life du Canada, Assurance Standard Life limitée et l'une ou l'autre de ses sociétés affiliées à divulguer les renseignements personnels détenus à mon (notre) sujet à d'autres institutions financières, à mon (notre) représentant en assurance, à mon (notre) distributeur autorisé et à tout autre tiers, si cette divulgation est nécessaire aux fins du traitement de la présente proposition ou à des fins administratives.

J'autorise (nous autorisons) tout agent de renseignements personnels, institution financière, caution, créancier, représentant en assurance, autorité fiscale, employeur ou tout autre organisme public ou personne détenant des renseignements personnels à mon sujet, notamment des renseignements financiers, à fournir et échanger ces renseignements à la Standard Life pour la conclusion d'une police de rente non agréé ou de rente agréé au titre de RER.

Fait à \_\_\_\_\_, province de \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_  
titulaire de la police

\_\_\_\_\_  
cotitulaire (le cas échéant)

\_\_\_\_\_  
rentier (s'il ne s'agit pas du titulaire de la police)

## 17 Reconnaissance des dispositions contractuelles

(n'est pas exigée dans le cas des rentes ayant une période garantie ou des rentes offrant une option garantie Remboursement capital-vie)

(Rentier)

Je conviens que, advenant le décès du rentier avant la date d'entrée en jouissance de la rente, le capital-décès sera payable. Si le rentier est vivant à la date d'entrée en jouissance de la rente, les versements se poursuivront sa vie durant (ou jusqu'à la fin du terme, selon le premier de ces événements, dans le cas des rentes temporaires).

Je reconnais aussi qu'il existe une police de rente prévoyant une prime plus élevée ou des versements de rente moins élevés et en vertu de laquelle les versements de rente se poursuivent après le décès du rentier, mais j'ai décidé de ne pas souscrire ce type de police.

(Corentier)

Nous convenons que, advenant le décès du rentier et du corentier avant la date d'entrée en jouissance de la rente, le capital-décès sera payable. Si le rentier et le corentier sont vivants à la date d'entrée en jouissance de la rente, les versements se poursuivront leur vie durant (ou jusqu'à la fin du terme, selon le premier de ces événements, dans le cas des rentes temporaires).

Nous reconnaissons aussi qu'il existe une police de rente prévoyant une prime plus élevée ou des versements de rente moins élevés et en vertu de laquelle les versements de rente se poursuivront après le décès du rentier et du corentier, mais nous avons décidé de ne pas souscrire ce type de police.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_

témoin

\_\_\_\_\_

titulaire de la police

\_\_\_\_\_

témoin

\_\_\_\_\_

cotitulaire de police (le cas échéant)

\_\_\_\_\_

témoin

\_\_\_\_\_

rentier (autre que le titulaire de police)

\_\_\_\_\_

témoin

\_\_\_\_\_

corentier (le cas échéant)

## 18 Attestation du représentant en assurance

**Recyclage des produits de la criminalité et financement des activités terroristes** (polices de rente non agréées seulement)

La Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes ainsi que ses Règlements exigent que nous obtenions des renseignements supplémentaires sur l'identité du client dans les cas suivants :

- Le titulaire\* de la police est une société ou une entité
- Le titulaire\* de la police est un organisme de bienfaisance
- Le titulaire\* de la police verse une prime de 100 000 \$ ou plus (obligation de déterminer si le client est un étranger politiquement vulnérable (EPV)).

Une ou plusieurs des situations ci-dessus s'applique-t-elle?

Oui (remplir le formulaire Renseignements additionnels pour l'identification du client PC F6330)  Non

**Détermination de l'existence d'un tiers** (polices de rente non agréées seulement)

Le titulaire\* de la police agit-il au nom d'un tiers?

Oui (remplir le formulaire Détermination de l'existence d'un tiers PC F5097)  Non

Il m'a été impossible de déterminer si le titulaire\* de la police agit au nom d'un tiers, mais j'ai des motifs raisonnables de croire que c'est le cas (remplir le formulaire Détermination de l'existence d'un tiers PC F5097).

**En apposant ma signature ci-après, je confirme que**

- conformément à la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes et à ses Règlements, j'ai vérifié l'identité de la personne qui a apposé sa signature aux présentes en qualité de titulaire\* de la police en examinant les originaux des documents d'identification valides suivants (voir la liste des documents valides dans la feuille de directives) :

Type de document \_\_\_\_\_ No. document \_\_\_\_\_ Émis à \_\_\_\_\_

- j'ai fait des efforts raisonnables en vue de déterminer si le titulaire\* de la police agit au nom d'un tiers;
- la réponse indiquée à la section 13 est exacte et j'accuse réception de la présente proposition au nom de la Standard Life;
- j'ai rempli la présente proposition en présence du titulaire\* de la police et je détens un permis d'assurance vie valable dans la province ou le territoire où elle a été signée;
- j'ai fourni au client le document d'information sur le produit que je lui ai fait souscrire;
- à ma connaissance, les renseignements fournis dans la présente proposition sont exacts;
- le titulaire\* de la police a été informé
  - du nom de la (des) compagnie(s) que je représente,
  - du fait que je toucherai une rémunération (comme des commissions ou un salaire) pour la vente de produits de compagnies d'assurances de personnes,
  - du fait que je peux toucher une rémunération additionnelle sous forme de gratifications, de programmes de congrès et d'autres incitatifs, et
  - de tout conflit d'intérêts personnel pouvant naître de la présente transaction.

\* (et le/du cotitulaire, le cas échéant) Les renseignements relatifs à l'identité doivent être fournis sur une feuille distincte.

Représentant en assurance \_\_\_\_\_ Code du représentant en assurance \_\_\_\_\_  
(en lettres moulées)

Signature du représentant en assurance \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_

## 19 Avis au(x) titulaire(s) de la police ou au(x) rentier(s)

*La transaction donnant lieu à la présente proposition est intervenue entre le proposant et la Standard Life. L'agent ou l'agence qui fait souscrire la présente proposition est un entrepreneur indépendant, et ledit agent ou ladite agence touchera une rémunération de la Standard Life une fois la transaction conclue. En faisant souscrire la présente proposition, l'agent ou l'agence peut être admissible à des avantages non pécuniaires en fonction du volume d'affaires qu'il ou elle fait souscrire pour le compte de la Standard Life au cours d'une période donnée. La présente transaction n'engage aucunement le proposant à souscrire d'autres affaires auprès de la Standard Life.*

*Assurance Standard Life limitée, est un assureur du Royaume-Uni autorisé à exercer des activités d'assurance au Canada. Si la proposition soumise est acceptée, une police sera alors établie dans le cadre des activités de l'assureur au Canada.*

*Dans le but d'assurer la confidentialité de vos renseignements personnels, la Standard Life établira un dossier de services financiers, pour fin d'assurance, de rente, de crédit et de services connexes, auquel seront versés les renseignements portant sur votre proposition d'assurance de même que les données relatives à toute demande de règlement.*

*Seuls les représentants en assurance, les employés ou des mandataires chargés de la sélection, des enquêtes, de l'administration et des demandes de règlement, ainsi que toute autre personne que vous autoriserez, auront accès à ce dossier.*

*Votre dossier sera conservé aux bureaux de la Standard Life.*

*Vous pouvez consulter vos renseignements personnels contenus dans ce dossier et, s'il y a lieu, les faire corriger en soumettant une demande par écrit, à l'adresse suivante :*

Compagnie d'assurance Standard Life du Canada  
Directeur, relations avec la clientèle, et ombudsman  
1245, rue Sherbrooke Ouest  
Montréal (Québec)  
H3G 1G3